

Grand-Duché de Luxembourg



Office national du Remembrement

## AVIS

L'Office national du remembrement informe tous les intéressés du projet de remembrement d'ESCHWEILER, secteur ouest, que **l'étude d'impact**, prévue à l'article 24bis de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux et dont le contenu, les conditions et les modalités de réalisation sont fixés dans le règlement grand-ducal du 7 novembre 2007, sera déposée pendant 30 jours, à partir du

**1<sup>er</sup> février 2021 jusqu'au 2 mars 2021 inclus**  
au secrétariat de la Commune de Wiltz.

Pendant cette même période l'étude sera publiée sur le site internet de l'ONR:  
<http://www.onr.etat.lu> .

Des observations et avis à l'égard de l'étude d'impact doivent être formulés dans le délai de 30 jours par lettre recommandée à adresser au président de l'Office national du remembrement.

Luxembourg, le 15 janvier 2020

Le Président de l'ONR



Henri KNAFF